

UNE METHODE DE TRAVAIL :

-le projet d'accueil est construit, en concertation, avec **l'ensemble des référents des temps de vie de l'enfant :**

- la Famille
- le Loisir
- l'Etablissement de Soins
- l'Ecole
- le Chargé de mission

LES PARTENAIRES :



MISSION "ACCES AUX LOISIRS POUR TOUS"

Accueil et Participation
des enfants en situation de handicap
dans les structures de loisirs non spécialisées



Prenez contact avec le Chargé de Mission JPA:

Julien Fernandez

05 58 06 89 86 / 07 50 37 56 75

handicap@jpa40.fr

3 Allée de la Solidarité - 40000 Mont de Marsan

TEXTES FONDATEURS :

Loi du 11 février 2005 : promouvant l'égalité des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Charte de Déontologie 1997 : pour l'accueil des personnes handicapés au sein des structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

DESTINATAIRES CIBLES :

- parents,
- professionnels de l'Animation et du Loisir,
- professionnels des Etablissements Spécialisés,
- professionnels de l'Enseignement,
- partenaires (CAF, MLPH, CG, DDCSPP, SDEN).

STRUCTURES D'ACCUEIL CONCERNEES :

- *accueils de loisirs,*
- *accueils périscolaires,*
- *séjours de vacances,*
- *associations sportives, culturelles,...*

MISSIONS DU DISPOSITIF :

- conseiller et accompagner **les familles** pour concrétiser le projet de loisir de l'enfant,
- construire, guider et évaluer avec **l'équipe d'animation** le projet d'accueil,
- organiser des journées de **formation** en direction notamment des animateurs,
- étudier **une éventuelle aide financière sur dossier** avec la Cellule Handicap, destinée à renforcer l'équipe d'animation.